

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

76° RR du CA - 12 avril 2016

Depuis la dernière réunion, quelques événements importants ont vu le jour. Nous avons tenté d'entamer des discussions conséquentes avec le Gouvernement provincial, surtout les ministères des Finances et de l'Éducation.

Le CSFP voulait, entre autres, clairement indiqué nos besoins financiers, notamment :

- 1 aménagement de l'École Notre-Dame-du-Cap;
- 2 aménagement/agrandissement de l'École des Grands-Vents (espace, cours, etc.);
- 3 planification en vue des programmes scolaires;
- 4 réduction de l'écart de financement global;
- 5 continuation du financement de la NLSBA.

Nous n'étions pas capables de rencontrer le Gouvernement, de façon sérieuse, avant le discours du budget. Le 27 mars, le budget provincial a été déposé à l'Assemblée législative. Malgré qu'il y a des mentions du CSFP dans le Budget, nous jugeons présentement que les mentions ne sont ni palpables, ni rassurantes. Une nouvelle unité mobile pour l'École des Grands-Vents n'est qu'une solution temporaire, et ne représente aucune stratégie issue d'une vision globale. Notre intention est d'assurer que la cours d'école soit aménagée en même temps que l'installation de la mobile, car il y'a une somme de 25,000\$ qui semble est affectée à des fins qui demeurent vagues. Nous avons été également octroyé, en théorie, une enveloppe de 100,000\$, pour de la planification. Cette somme, selon la couture, est essentiellement discrétionnaire.

La fin du financement de la NLSBA a été également un coup abracadabrant. Il n'y a plus, dans cette ère de changements importants dans le système d'Éducation, une voix qui peut représenter les intérêts des conseillers scolaires de manière stratégique vis-à-vis du Gouvernement. Nous n'avons plus, également, un forum d'échange égal et équitable avec nos homologues du English School Board.

Les résultats des luttes juridiques au Yukon sont très préoccupants pour l'ensemble des conseillers scolaires, car la décision rend vulnérable la notion de la souveraineté de la gestion scolaire pour et par les francophones. En plus, elle rend loufoque le principe de la neutralité de la magistrature, car elle estime que toute personne est biaisée à toujours, une fois associée à certaines associations ou mouvements de justice sociale. Chose certaine, ce développement représente un recul sérieux.

10-avr-2014